



École Nationale Supérieure de
Mécanique et des Microtechniques

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 21

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} JUILLET 2021

- Nombre de membres en exercice : 24
- Nombre de membres présents : 13
- Nombre de membres représentés : 5
- Quorum : 12

Approbation de la demande de passage de l'ENSMM aux R.C.E. (Responsabilités et Compétences Elargies)

Vu le code de l'éducation,

Vu l'extrait de délibérations n° 8 du Comité Technique de l'ENSMM du 29 juin 2021,

Après en avoir délibéré, compte tenu des conditions et modalités encadrant l'accèsion de l'ENSMM aux responsabilités et compétences élargies (cf. annexe n°2), les membres du Conseil d'administration approuvent, à la majorité des votants, l'accèsion de l'ENSMM aux RCE.

↳ **VOTE** :

- **Votant** : 18
- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 1
- **Suffrages exprimés** : 18
- **Pour** : 17
- **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 1^{er} juillet 2021


Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de l'ENSMM

Accession aux RCE

Niveau d'avancement des recommandations de niveau A de l'IGÉSR

1. Mise en place d'un tableau de bord opérationnel => ✓
2. Conforter et renforcer le service RH => ✓
3. Formaliser le processus de gestion de paie et les points de contrôle => ✓
4. Procéder à l'acquisition de winpaie en remplacement de girafe => ✓
5. Identifier le service en charge de la MS et de son évolution à 2 ans => ✓ (SAP+RH)
6. Établir pour toutes les opérations pluriannuelles les restes à payer et les restes à encaisser => **redéploiement d'un poste dédié à concrétiser**
7. Produire le tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation (n°10) et le tableau de synthèse qui permet le rapprochement des comptabilités budgétaire et générale => ✓
8. Mettre fin à la tenue par l'agent comptable de l'ENSMM de la comptabilité de la ComUE => ✓ (1^{er} avril 2021)
9. Mettre en place un plan de fiabilisation des données comptables (exigences de la certification des comptes) => **déploiement du projet Mazars en cours**
10. Suivre les contrats de recherche dans un outil adapté et fiable => **redéploiement d'un poste dédié et interface avec services de gestion de la recherche à concrétiser**
11. Inscrire les travaux pluriannuels dans un calendrier opérationnel => ✓ (PPI)

Rappel des besoins de l'ENSMM présentés en 2020

- Relèvement du plafond d'emplois de 107 à 114 ETPT (retour au plafond de 2018) par neutralisation (ou dégel) des 2 abaissements successifs de 3 ETPT en 2019 et 4 ETPT en 2020 par application de l'article 11 de la LPFP 2018-2022 ;
- Parmi ces 7 emplois à réintégrer dans le plafond, transformation de 2 postes (1 ARTF et 1 TCH) en IGE ;
- Création d'un 115^{ème} emploi (IGE) ;
- Abondement de l'enveloppe indemnitaire pour alignement du RIFSEEP sur les niveaux appliqués à l'échelle du site BFC ;
- Soutien au financement du GVT à compter de 2022 et pour les années à suivre.



Engagements de soutien pris par la DGESIP en 2021

- Transfert des emplois et des crédits de masse salariale du T2 vers le T3 calculé sur la base de l'exécution 2021 de nos 108 ETPT notifiés ;
- Soclage et transfert automatiques des transformations d'emplois intervenues en gestion, du GVT et des évolutions indemnitaires et statutaires en lien avec les mesures catégorielles prévues en loi de finances ;
- Relèvement du plafond de 1 emploi et abondement de la masse salariale associée à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Financement du CAS pension des 5 emplois actuellement occupés par des contractuels au fur et à mesure de leur occupation effective par des titulaires ;
- En fonction des évolutions futures, réexamen régulier du plafond d'emploi et de la masse salariale associée pour s'assurer de leur bonne adéquation avec les besoins.

Accession aux RCE

Rappel des engagements de soutien déjà pris par la DGESIP en 2020

- Abondement de l'enveloppe indemnitaire pour alignement du RIFSEEP sur les niveaux appliqués à l'échelle du site BFC avec application dès 2020 ;
- Création d'un 108^{ème} emploi (IGE) au 1^{er} janvier 2021 ;
- Transformation de 2 postes (1 ARTF et 1 TCH) en IGE au 1^{er} septembre 2021 mais sans relèvement correspondant du plafond d'emplois.

Besoins de l'ENSMM restant à satisfaire

- Réintégration des 7 emplois dans le plafond ;
- Soutien au financement du GVT à compter de 2022 et pour les années à suivre.

